

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 2009-Z-66**

Avis est donné par la soussignée, greffière de cette Ville que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal et a reçu l'approbation requise par la loi, le tout tel que ci-après indiqué:

2009-Z-66 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-Z-00, tel qu'amendé, de façon à:

Pour le secteur Kateri

- Modifier la grille des usages et normes de la zone H-406, afin d'y modifier les normes, notamment au niveau de la structure des bâtiments, et des dispositions spéciales afin d'autoriser les projets intégrés;

Créer le feuillet « E.3 – Plan d'aménagement d'ensemble du secteur Kateri » à l'annexe « E » intitulée Plan d'aménagement d'ensemble.»

- Avis de motion, le 21 janvier 2020;
- Adoption par le conseil municipal du premier projet de règlement, le 21 janvier 2020;
- Assemblée publique de consultation, le 24 février 2020;
- Adoption par le conseil municipal du second projet de règlement : 10 mars 2020
- Adoption par le conseil municipal du règlement, le 14 avril 2020
- Émission du certificat de conformité par la municipalité régionale de comté de Roussillon, le 6 mai 2020.

Ce règlement est entré en vigueur le 6 mai 2020, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la M.R.C. de Roussillon.

Toute personne désirant prendre connaissance dudit règlement peut le faire en complétant une demande d'accès à l'information dont le formulaire est disponible sur le site internet de la ville de Sainte-Catherine à l'adresse suivante : <https://www.ville.sainte-catherine.qc.ca/medias/documents/content/Formulaire-demande-acces.pdf>.

Donné à Sainte-Catherine, ce 6 mai 2020

(Signé) Me Pascalie Tanguay
Me Pascalie Tanguay, greffière